



Ville de Mont-Saint-Hilaire

**COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR
DE LA ZONE A-16**

Compte rendu de la rencontre no 2

DATE : Jeudi 9 février 2017

19 h à 22 h 20

Salle Ernest-Choquette

99, rue du Centre-Civique

VERSION FINALE ENTÉRINÉE LE 23 FÉVRIER 2017

Sont présents :

BRAULT, Jean-Pierre, conseiller municipal, district de Rouville

GRENON GILBERT, Émile, conseiller municipal, district des Patriotes

HOULE, Sylvain, conseiller municipal, district du Piémont

PRÉVOST, Rachel, citoyenne de Mont-Saint-Hilaire

RAINVILLE, Claude, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

ROY, Claude, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

THIBEAULT, Isabelle, pour l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire (ACMSH)

HÉROUX, Jean-Yves, citoyen de Mont-Saint-Hilaire

MOREL, Bernard, directeur, Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

MIMEE, Hugo, coordonnateur

1) Échange avec M. Corriveau, maire, au sujet de la protection des Montérégiennes

- a eu récemment des discussions avec le maire de Saint-Bruno-de-Montarville. Les 2 maires souhaiteraient qu'un mandat soit donné à une organisation qui viendrait définir notamment la zone de protection nécessaire pour les Montérégiennes;
- maire de Montréal (à titre de président de la CMM?) est d'accord pour regarder le statut des Montérégiennes. Il pourrait toutefois y avoir de la résistance si c'est dans le but de soustraire des terrains de l'application du PMAD;
- référence à son courriel acheminé à tous les membres du comité (9 février).

Questions posées :

- Q. Quel est l'échéancier pour les travaux sur les Montérégiennes?
- R. D'abord tenir rencontre avec le directeur général de la CMM.
- R. Serait intéressant d'avoir une résolution de la CMM qui mentionnerait que ces travaux débuteraient par le mont Saint-Hilaire.

2) Entériner le compte rendu de la rencontre no 1

- Des corrections mineures sont apportées à ce compte rendu.
- Voir document

3) Retour sur les échanges entourant la recommandation 01

Monsieur Corriveau fournit les explications suivantes à l'égard de la recommandation :

- lui non plus ne veut pas de développement sur les 2 terrains faisant l'objet de la recommandation;
- le CAZA-16 ne doit pas recommencer le travail du CC-PMAD;
- demande aux membres de s'abstenir de venir poser des questions au conseil municipal alors que ces sujets doivent justement être abordés au CAZA-16;
- trouve personnellement la recommandation favorable;
- Il s'agit de 2 terrains sensibles;
- Mandat donné à l'avocat de la Ville pour bloquer la possibilité de développement sur ces 2 terrains jusqu'à la fin des travaux sur les Montérégiennes;
- Regarde la possibilité de changer la vocation de H (Résidentiel) à C (Conservation);
- Ville veut trouver le moyen de ne pas se retrouver avec une demande de permis au lendemain de l'adoption du PUD;
- Le CAZA-16 peut regarder les 2 terrains (sous réserve de l'opinion légale du Contentieux à cet effet).

Questions posées :

- Q. Si l'adoption du PUD a lieu le 6 mars, qu'arrive-t-il avec le règlement de concordance? (difficile à modifier) Serons-nous dans un cul-de-sac?
- Q. Aurons-nous une réponse officielle (à la recommandation no 1) pour la rencontre du 23 février?
- R. C'est demandé pour le 21 février.

Une bonne discussion entre les membres du comité a lieu afin de faire un retour sur le contexte de l'adoption de la recommandation no 1. Plusieurs leçons apprises s'en dégagent. Celles-ci viendront bonifier les modalités de fonctionnement afin de favoriser le meilleur déroulement possible des travaux du comité. Les membres conviennent de regarder vers l'avant et de travailler sur de nouvelles bases.

4) Modalités de fonctionnement

Les modalités de fonctionnement sont révisées à l'écran par tous les membres. Les membres pourront entériner ces modalités à la prochaine rencontre après en avoir fait une relecture.

Il est convenu que le coordonnateur rédige la recommandation officielle (préliminaire) et que celle-ci soit discutée lors de la prochaine rencontre du comité.

5) Discuter et convenir du mandat détaillé du comité

Le mandat détaillé du comité est révisé à l'écran par tous les membres. Les membres pourront entériner ce document à la prochaine rencontre après en avoir fait une relecture.

Il est convenu que le coordonnateur rédige la recommandation officielle (préliminaire) et que celle-ci soit discutée lors de la prochaine rencontre du comité.

6) Prendre connaissance de la correspondance et documentation

Les membres du comité prennent connaissance du classement et des informations disponibles sur le Google Drive.

Il sera important d'attirer l'attention des membres sur la nouvelle correspondance et la documentation disponible lors de dépôts sur Google Drive

7) Identifier l'ordre du jour préliminaire de la rencontre no 3

- Sujets standards (accueil, ordre du jour, compte rendu, documentation, correspondance, faits saillants, etc.)
- Entériner les modalités de fonctionnement et la recommandation qui sera soumise au conseil à cet effet;
- Entériner le mandat détaillé et la recommandation qui sera soumise au conseil à cet effet;
- Identifier tous les scénarios à étudier;
- Identifier les parties prenantes au dossier;
- Historique du dossier.

8) Identifier des faits saillants de la présente rencontre

Lors de cette rencontre du comité, les discussions ont porté sur :

1. Échange avec M. Corriveau, sur la démarche en cours au sujet de la protection des Montérégiennes
2. Poursuite des discussions au sujet de l'adoption de modalités de fonctionnement pour le comité
3. Rédaction du mandat détaillé du comité

4. Identification de l'ordre du jour préliminaire de la rencontre 03

Points de l'ordre du jour non abordés et par conséquent reportés à une prochaine rencontre

- Discuter des 2 scénarios de base à étudier
- Dresser l'historique du dossier
- Identifier les parties prenantes au dossier

Suivis à effectuer

- Demander une modification à la résolution 2017-012 afin de préciser qu'il s'agit de 4 citoyens et d'une représentante de l'ACMSH (Bernard);
- Fournir des explications à savoir pourquoi il est important d'avancer avec le PUD (M. Corriveau informe que Bernard fournira ces explications);
- Retourner une nouvelle version des modalités de fonctionnement et une proposition de recommandation à tous les membres en vue de la rencontre no 3 (Hugo);
- Retourner une nouvelle version du mandat détaillé et une proposition de recommandation à tous les membres en vue de la rencontre no3 (Hugo);
- Attirer l'attention sur la nouvelle correspondance et la documentation à lire lors du dépôt sur Google Drive – sera fait par courriel en même temps que la transmission de documents (Hugo);
- Déposer l'analyse des mémoires réalisée par le CC-PMAD sur notre Google Drive (Bernard);
- Prendre connaissance des infos mises en ligne sur le site web notremsh2035 (tous);
- Tester d'autres moyens (vidéoconférence ex. Skype, classe virtuelle ex. GoToMeeting, conférence téléphonique) afin de favoriser la plus grande participation possible des membres, advenant l'impossibilité d'y être en personne (Hugo, Bernard).

Hugo Mimee

Coordonnateur du comité